

Statuts des couples et successions : les fondamentaux

Appréhender l'organisation et la transmission du patrimoine entre époux et couples non-mariés

PUBLIC

Avocats – Collaborateurs des études notariales – Conseillers en gestion de patrimoine – Collaborateurs du service juridique – Service succession banques – Service recouvrement et contentieux

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Mise en œuvre pratique avec de nombreux exemples

Activités innovantes et interactives pour une meilleure assimilation des connaissances

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Code
581008

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 426 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Choisir le régime matrimonial adapté
- Analyser l'union libre et le PACS
- Appliquer les règles de transmission du patrimoine

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Choisir le régime matrimonial adapté

Identifier les effets sur le patrimoine privé

- Régime légal, communautaire et séparatiste : incidences sur les engagements financiers du couple
 - ▶ Peut-on emprunter seul en étant marié en communauté ?
 - ▶ Risques encourus pour les créanciers
 - ▶ Assiette au niveau du recouvrement en fonction de l'accord ou non du conjoint
- Protections complémentaires du conjoint, intérêt des clauses préciputaires
- Précautions à prendre pour les prises de garantie sur les biens communs, indivis, protection du logement familial
- Notion de dettes de ménage

Anticiper les mutations du régime matrimonial

- Procédure de changement de régime matrimonial
- Divorce : incidence quant aux dettes nées pendant le mariage
- Acquisition d'un bien en cours de divorce, prise de garantie en période transitoire
- Étude de cas : situations relatives aux prises de garantie, distinction entre masses active et passive, biens engagés en cas de dettes des époux

Analyser l'union libre et le PACS

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Identifier les conséquences de l'union libre

- Caractéristiques, nature juridique des biens acquis
- Problématique en cas de décès de l'un des deux concubins : comment protéger son concubin ?
- Étude de cas : hypothèse du décès d'un concubin

Décrire le régime du PACS

- Constitution du contrat de PACS, nature juridique des biens acquis
- Décès d'un conjoint, nécessité d'un testament
- Comment se dépacser ?

Appliquer les règles de transmission du patrimoine

Transmettre le patrimoine privé par voie successorale

- Succession légale sans conjoint
- Droits du conjoint survivant face aux héritiers légaux
- Incidences du démembrement de propriété
- Intérêt de la donation au dernier vivant pour le conjoint survivant en présence d'enfants et sans enfant
- Gestion de l'indivision successorale
- Atelier « Transmission » :
 - Quid dans l'hypothèse d'une famille recomposée ?
 - Évaluer et vérifier ses acquis

Articuler les différents régimes

- Distinction entre donation et testament
- Typologie des donations et critères de choix
- Conséquences de la transmission d'usufruit, quasi-usufruit, nue-propriété, pleine propriété, SCI
- Transmission de son patrimoine à ses enfants, créer des pactes successoraux
- Encadrement de l'option de l'héritier : Incidences pour les créanciers de la succession
- Recours au service d'un mandataire pour gérer ou administrer la succession dans l'intérêt des héritiers
- Flexibilité des règles relatives à la gestion de l'indivision ?
- Droits fiscaux liés aux dons
- Incidence des donations lors de la liquidation de la succession
- Risques de contentieux liés à l'assurance-vie
- Fiscalité applicable aux successions
- Exercice d'application : différences de traitement patrimonial dans une variété de situations en matière de donation et de succession

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 1-2 Oct. 2026
- 7-8 Déc. 2026

A DISTANCE

- 1-2 Oct. 2026
- 7-8 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 7-8 Déc. 2026

BORDEAUX

- 7-8 Déc. 2026

CHAMBERY

- 7-8 Déc. 2026

GRENOBLE

- 7-8 Déc. 2026

LILLE

- 7-8 Déc. 2026

LYON

- 7-8 Déc. 2026

MARSEILLE

- 7-8 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 7-8 Déc. 2026

NANTES

- 7-8 Déc. 2026

NICE

- 7-8 Déc. 2026

NIORT

- 7-8 Déc. 2026

PAU

- 7-8 Déc. 2026

RENNES

- 7-8 Déc. 2026

ROUEN

- 7-8 Déc. 2026

STRASBOURG

- 7-8 Déc. 2026

TOULOUSE

- 7-8 Déc. 2026

TOURS

- 7-8 Déc. 2026